



Assemblée générale

AG/PAL/1283

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ POUR L'EXERCICE DES DROITS
INALIÉNABLES DU PEUPLE PALESTINIEN, M. ABDOU SALAM DIALLO,
SUR LE DÉCÈS DE NELSON MANDELA

(Adapté de l'anglais)

En ma capacité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je voudrais exprimer, au nom du Comité, notre grande tristesse à l'occasion du décès de Nelson Mandela. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et au peuple de l'Afrique du Sud.

La longue lutte menée par Nelson Mandela qui a conduit à la fin de l'apartheid en 1994 a été une source d'inspiration pour tous ceux qui luttent en faveur de la justice partout dans le monde. Après être arrivé à cette victoire sur la discrimination dans son propre pays, Nelson Mandela a refusé de s'accorder un répit et d'être aveugle devant l'injustice subie par d'autres personnes ou peuples ailleurs dans le monde. Ce combattant humble et désintéressé a dit à ses compatriotes sud-africains qu'il leur incombaient désormais de rejoindre ceux qui contribuent à la cause de la liberté et de la justice. « Notre liberté reste incomplète sans celle du peuple palestinien », a-t-il déclaré en 1997.

De nombreux militants sud-africains qui ont lutté contre l'apartheid ont rejoint les mouvements de lutte contre les injustices dans d'autres parties du monde, notamment en Palestine. Les voix qu'ils ont élevées pour soutenir ces causes, chargées de force morale, ont toujours renforcé les capacités des opprimés et de ceux qui les soutenaient.

Les initiatives menées par les organisations de la société civile, sur la base de l'expérience anti-apartheid, pour lutter contre l'occupation israélienne, ont donné des résultats tangibles. Cependant, la ségrégation, la dépossession, l'humiliation et le déni des droits de l'homme fondamentaux font toujours partie de la vie quotidienne du peuple palestinien.

Nelson Mandela a mis l'accent sur le fait que la paix, la prospérité, la tranquillité et la sécurité ne sont possibles que si chaque être humain peut en jouir sans discrimination. Une paix durable et complète entre Israël et la Palestine pourra être atteinte quand l'occupation cessera et quand le peuple palestinien pourra exercer ses droits inaliénables, y compris son droit à un État indépendant, souverain et viable.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est déterminé à laisser brûler la flamme de la solidarité avec le peuple palestinien jusqu'à ce que la liberté et la justice prévalent en Palestine. Le Comité s'appuiera sur l'héritage de Nelson Mandela pendant l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, tout au long de 2014.

Nelson Mandela sera dans nos cœurs et nos esprits lorsque nous mobiliserons un soutien en faveur d'une solution complète, juste et durable à la question de la Palestine.

* * * * *